



CÉLIGNY

Législature 2025-2030
Résolution
Séance du 7 octobre 2025

Vu le courrier du Département du territoire, concernant la consultation des communes du 10 juin au 10 octobre 2025, dans le cadre de la 4^{ème} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030,

vu le document « Genève – Plan directeur cantonal 2030 », quatrième mise à jour et cartes reçues en annexe du courrier précité,

vu l'enquête publique qui a eu lieu du 22 mars au 22 mai 2025,

vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

conformément à la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Par 11 oui, 0 non et 1 abstention,

1. de préavisier favorablement le projet du plan directeur cantonal 2030 (4^{ème} mise à jour).